

## L'OBSERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL DE LA LGV SEA TOURS-BORDEAUX

### SYNTHESE – PERSPECTIVES

La LGV SEA Tours-Bordeaux est un projet d'infrastructure linéaire emblématique à travers son ampleur géographique – plus de 340 km de ligne nouvelle – mais aussi quant aux enjeux environnementaux, particulièrement liés à la biodiversité, qu'il porte et aux procédés inédits mis en place pour les prendre en compte.

Prévu au contrat de concession signé entre SCNF Réseau et LISEA le 30 juin 2011, l'Observatoire environnemental de la LGV SEA Tours – Bordeaux vise en priorité à s'assurer de l'efficacité des mesures mises en œuvre pour limiter, réduire et compenser les impacts environnementaux du projet SEA, notamment en matière de protection du milieu naturel et d'insertion paysagère. Les autorisations relatives au projet étant conditionnées à la mise en œuvre de ces mesures, leur suivi et évaluation confirmeront la validité des choix et sécuriseront les décisions.

Au-delà de cette priorité, les données et études menées sous le timbre de l'Observatoire peuvent enrichir la connaissance et à améliorer les méthodologies et les pratiques en matière d'évitement, réduction et compensation d'impact. Elles peuvent alimenter le retour d'expérience relatif aux projets futurs de grandes infrastructures de transport mais aussi d'aménagement du territoire locaux. Les résultats des travaux serviront également à alimenter les réflexions locales et nationales sur les processus de conception, d'accompagnement et d'autorisation de tels projets.

#### 1. **OBJECTIFS**

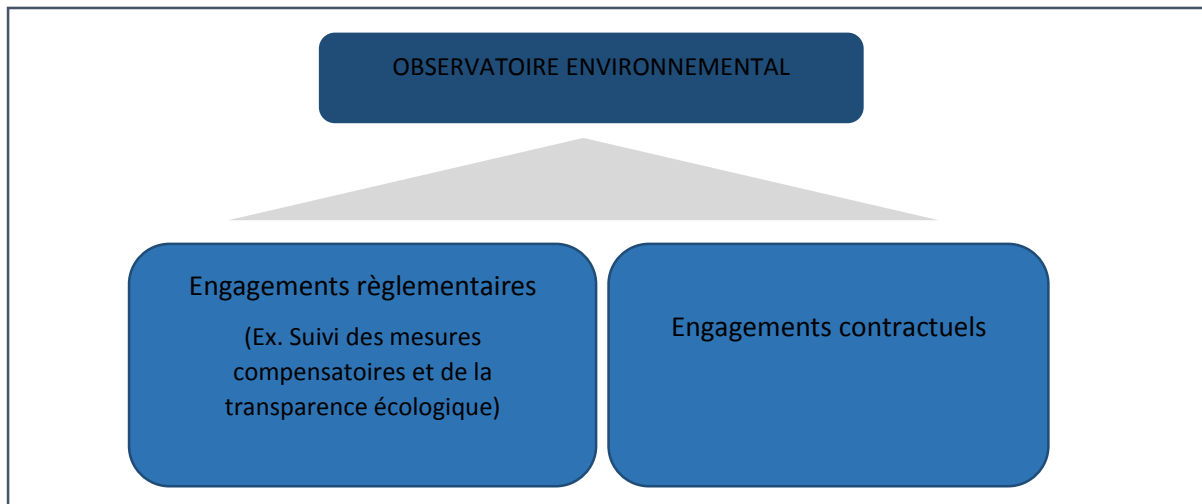
L'Observatoire a pour finalité de permettre sur le long terme une évaluation effective, centralisée et pilotée des impacts réels du projet sur l'environnement et un suivi continu de la mise en œuvre des mesures environnementales et de leur efficacité.

Il doit pour cela s'assurer de la bonne structuration des données et informations établies par les partenaires, particulièrement les données environnementales recueillies en phase études et travaux. Une fois les informations centralisées et suivies dans le cadre de l'Observatoire, il est envisagé de structurer la mise à disposition du plus grand nombre d'une information fiable sur les impacts et les mesures mises en œuvre pour les réduire et les compenser.

Dans ce contexte, l'Observatoire environnemental peut constituer un outil chapeau du projet SEA qui permet la remontée et la diffusion des données environnementales liées à la LGV SEA Tours - Bordeaux :

- il intègre toutes les données utiles : résultats des études et suivis réglementaires et contractuels....
- il constitue un outil de mise à disposition des données auprès des partenaires du projet
- il structure les retours d'expérience du projet SEA au profit de futurs projets d'aménagement du territoire

#### Articulation entre les types d'engagement :



Les suivis et évaluations prévus au titre des arrêtés réglementaires (« Espèces protégées » et « Loi sur l'eau ») constituent la première source d'alimentation en bilans de l'Observatoire, ainsi que de production de bilans ou d'évaluation dans le cadre de la LOTI.

Afin cependant de pouvoir permettre de traiter de problématiques non prévues dans ces cadres, l'Observatoire peut également traiter de thématiques ou de problématiques complémentaires. Par exemple, sur le sujet des mesures compensatoires, les suivis écologiques sont réalisés conformément à l'article 23 des arrêtés espèces protégées des 24 février 2012 et 21 décembre 2012. Il importe au-delà, de développer, grâce à l'Observatoire, un retour d'expérience sur la méthodologie choisie, la gouvernance mise en place, l'approche quantitative retenue, les difficultés rencontrées ...

Les thématiques faisant l'objet d'études déjà lancées sont le paysage, l'évolution de l'occupation des sols, la qualité de la ressource hydraulique, les plantes invasives ... Observatoire Celles-ci ne sont pas destinées à influencer le suivi ou la mise en œuvre des mesures en elles-mêmes et restent de portée générale.

La structuration de l'Observatoire environnemental, notamment par l'installation de la présidence de son comité de suivi et la clarification du rôle de ses instances, doit permettre de faire de l'Observatoire l'outil centralisant et garantissant la collecte, la validation et la diffusion appropriées des données environnementales, expertises et études liées au projet LGV SEA.

Il constitue l'élément clé du pilotage en continu du suivi des engagements pris au titre de la séquence "éviter, réduire, compenser" et d'explicitation des problématiques dans une logique de progrès continu.

Il impliquera la coordination des différents outils déjà existants (MC2, SIG...) et la constitution de dispositifs complémentaires de pilotage si besoin.

## 2. PROGRAMME D'ETUDE DEJA ENGAGE

En lien avec le contrat de concession et les précédents Comités de suivi, le programme de travail déjà engagé s'articule autour de 6 thématiques. Il pourra être complété ou réorienté le cas échéant :

### - **Thème 1 : Les eaux souterraines et superficielles**

- Suivi hydrologique (qualité et quantité d'eau) ;
  - ➔ phases construction et exploitation
- Evaluation de la qualité des eaux de ruissellement et de la contamination des milieux récepteurs par les micropolluants (métaux lourds et produits phytosanitaires) ;
  - ➔ phase exploitation

### - **Thème 2 : Les milieux naturels, la faune, la flore**

- Suivi de la mise en œuvre des mesures de réduction d'impact et de leur efficacité
- Suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires :
  - Analyse du processus de mise en place des mesures compensatoires dans la durée et des difficultés rencontrées du point de vue foncier, financier et social
  - Mesure de l'efficacité écologique
  - Etude de la gouvernance et des partenariats
- Mesure de l'impact de la mise en service sur la dynamique de populations d'espèces sensibles (outardes, chiroptères) ;
  - ➔ phase exploitation
- Les effets du jumelage entre infrastructures :

Enjeu/problématique :

- Suivi des corridors écologiques et de l'évolution des délaissés... ;
- Les résultats de cette étude peuvent être combinés aux résultats issus du suivi de la fonctionnalité des ouvrages de transparence écologique menés dans le cadre des prescriptions réglementaires afin d'apporter une valeur ajoutée immédiate à ces analyses ; lien entre infrastructures et Trame Verte et Bleue.

Partenariat : OGE (Office de Génie Ecologique) pour son expérience sur les Trames Vertes et Bleues. 1ère phase réalisée en 2014 – 2ème phase programmée en 2016-2017

### - **Thème 3 : Le paysage**

Enjeu/problématique : ce travail vise à mesurer :

- l'insertion paysagère de la ligne (chantier puis exploitation)
- l'évolution globale du paysage indirectement due à la ligne (ex. aménagement foncier, urbanisation, etc)
- l'efficacité des aménagements paysagers (notamment au niveau des sites classés)

Partenariat :

Le CEREMA a apporté son expérience grâce aux travaux déjà entrepris sur les grandes infrastructures linéaires de type autoroutes et LGV. Les campagnes photographiques présentent les évolutions des sites avec analyse des effets dans les sites très exposés ou très sensibles.

3 campagnes (2013, 2014 et 2015) ont déjà été réalisées en phase de travaux de terrassements et génie civil importants. Une 4<sup>ème</sup> campagne est programmée en 2016.

#### - **Thème 4 : l'occupation du sol**

Enjeu/problématique :

Cette étude s'attache à suivre l'évolution du territoire (paysage, parcelles agricoles, milieu naturel, milieu urbain) et les impacts territoriaux de la LGV SEA.

Partenariat :

CEREMA Sud-Ouest et Université de Franche-Comté (Pascal BERION) pour leur expertise en aménagement de l'espace (remembrement) et urbanisme. Monsieur BERION est membre du Comité scientifique de l'Observatoire socio-économique et a notamment étudié la LGV Rhin-Rhône.

La 1ère phase a été engagée au printemps 2015 pour une durée prévisionnelle de 1 an

#### - **Thème 5 : les boisements compensateurs**

Enjeu/problématique :

Le projet SEA a nécessité le défrichement de 1.265 hectares impliquant la mise en œuvre de 1.450 hectares de boisements compensateurs. Le travail mené a pour enjeu de recueillir les retours d'expérience liés à la mise en œuvre de ces boisements compensateurs. Basé sur une sélection de sites emblématiques, il vise à mesurer l'efficacité des mesures de reboisement, leur valeur écologique à long terme, leur répartition territoriale et le bon fonctionnement de la démarche globale.

Partenariat :

En 2014/2015, une 1ère étude a été réalisée avec le CRPF (Centre Régional Propriété Forestière) Poitou-Charentes (coordonnateur des CRPF Centre et Aquitaine) et la Fédération régionale Poitou-Charentes des organismes d'expérimentations et de développement sylvicoles.

#### - **Thème 6 : les plantes invasives**

Enjeu/problématique :

Le sujet est extrêmement complexe du fait d'un manque de solutions opérationnelles éprouvées en la matière et sur lequel beaucoup d'acteurs sont engagés. Il ressort de la phase chantier que la LGV SEA ne peut pas porter à elle seule la responsabilité de tous les impacts en termes de dispersion de ces plantes. Pour autant, un retour d'expérience sur les bonnes pratiques de confinement mises en œuvre au cours du chantier ainsi que leurs éventuelles limites peuvent constituer une aide pour les projets futurs. L'ambrosie, également enjeu de santé publique, est également un sujet à traiter.

Partenariat :

A ce stade, plusieurs organismes ont été consultés (FREDON, ORE, CBNSA) mais sans suite pour le moment ; 1ère phase envisagée en 2016.

**Les études se basent sur un échantillonnage de sites emblématiques à l'échelle du tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux.**

#### **Résultats attendus et Productions documentaires :**

- Rapports d'études thématiques à l'échelle d'un site ou du projet
- Série d'indicateurs ;
- Bases de données ;
- Photographies
- Films ;
- Analyses statistiques des données sur le moyen et long terme ;

#### **Données et méthodologie de diffusion :**

- SIG
- Outil MC2
- Site internet
- Rapports de synthèse

### **3. ANIMATION / ORGANISATION**

LISEA a la responsabilité du fonctionnement opérationnel de l'Observatoire. A ce titre LISEA :

- Assure la coordination et la pérennité des données qui relèvent de COSEA durant la phase construction (notamment les données relatives à la thématique de l'eau et mesures compensatoires)
- Propose le programme de travail et pilote les études réalisées dans ce cadre
- Consolide les données relatives aux autres thématiques environnementales
  - Mesures compensatoires : état d'avancement de la mise en œuvre, résultats des suivis écologiques

Les études réalisées et leurs résultats sont présentés au Comité de suivi. LISEA prend en compte les réactions, avis et orientations émises par le Comité de suivi.

*A ce jour, l'Observatoire a organisé des réunions de restitution du travail engagé sur les thématiques suivantes : paysage, jumelage d'infrastructures et contraintes ou opportunités en termes de corridors écologiques, mise en œuvre des boisements compensateurs*

**L'Observatoire environnemental est actuellement prévu pendant les 5 premières années d'exploitation et 10 ans pour les sites à enjeux sur le plan des milieux naturels et de la biodiversité.**